

Portant sur la signature du marché n° 2025-041 :  
« Hôtel de Ville – Aménagement du Hall d’Entrée – Etat Civil : Fourniture et pose de mobilier »  
Avec PRO BUREAU AMENAGEMENT  
Pour un montant total de 23 159,45 € HT soit 27 791,34 € TTC

Le Maire de la Commune de Lambesc.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23 ;

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**VU** la délibération n° 2022-017 du 23 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

**VU** l'avis favorable émis par le service juridique de la collectivité en date du 29 septembre 2025 ;

**CONSIDERANT** la nécessité pour la Commune de signer le marché n° 2025-041 : « Hôtel de Ville – Aménagement du Hall d’Entrée – Etat Civil : Fourniture et pose de mobilier » avec PRO BUREAU AMENAGEMENT,

**DECIDE**

En exécution des pouvoirs susvisés,

**Article 1.-** De conclure le marché n° 2025-041 : « Hôtel de Ville – Aménagement du Hall d’Entrée – Etat Civil : Fourniture et pose de mobilier » avec PRO BUREAU AMENAGEMENT, Parc Eliopolis – 77 Boulevard de l’Europe – CS 10056 – 13742 VITROLLES CEDEX

Le marché est conclu pour une durée de 1 mois et deux semaines.

**Article 2.-** Le montant du marché est de :

- 23 159,45 € HT soit 27 791,34 € TTC

**Article 3.-** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

**Article 4.-** La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le Sous-Préfet
- Monsieur le Receveur Municipal

*Fait à Lambesc, le 29 septembre 2025*

**Bernard RAMOND**

*Maire de Lambesc*

*Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence*



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de Lambesc - 6, Boulevard de la République - 13410 Lambesc

Tél. 04 42 17 00 50 - [www.lambesc.fr](http://www.lambesc.fr)